



Litige avec un professionnel

Par **lopez**, le **08/01/2008** à **13:57**

Bonjour,

Il y a un an mon ami et moi avons décidé de faire construire. Nous avons alors rencontré un constructeur qui avait un projet de construction d'un lotissement sur un terrain qui est encore agricole. Il nous a fait signer une promesse de vente pour le terrain (qui n'est plus valable), payer des honoraires d'un montant de 1524€, nous a fait choisir le type de maison qu'on voulait et a fait signer les plans. Ils nous ont ensuite annoncé que le terrain était plus disponible et que l'affaire allait au tribunal. Nous avons accepté de patienter quelques mois, mais aujourd'hui nous aimerions récupérer cet argent et donc rompre le contrat. Il est stipulé dans le contrat que nous sommes en droit de réclamer notre argent à tout moment, mais il refuse de nous le rendre ou alors propose de nous rendre 1 000€. Que pouvons-nous faire?
Merci par avance.